

OCTAVE CRÉMAZIE

A. M. ARTHUR GLOBENSKI

La sainte poésie avait touché sa tête,
Et dans son âme avait déversé tous ses feux :
Comme Ossian chantant debout dans la tempête,
Hardiment il chantait les exploits des aïeux.

Tout s'immortalisait en passant par sa stance :
Son vers antérieur lui servait de burin.
Et les sons de son luth, tout bouillants d'éloquence,
Faisaient trembler les cœurs comme un clairon d'airain.

Devant lui s'élevaient de roses perspectives.
Pas un nuage noir n'estompait son beau ciel.
Des cris d'enthousiasme, éclatant sur nos rives,
Sans cesse applaudissaient le poète immortel.

Mais, un jour, le malheur de sa lourde tenaille
Lui déchira le cœur—et l'abreuva de fiel.
Puis, le foulant aux pieds, comme on foute une paille,
Alluma dans son âme un remords éternel.

L'orage l'emporta bien loin de sa patrie.
Qui se convulsa de deuil, et tristement pleura
Loin du sol qu'il aimait avec idolâtrie,
Et que jamais peut-être il ne refoulera.

Et les vieux guerriers morts, qu'avait chantés sa lyre,
La nuit de son départ quittèrent leurs prisons,
Et rassemblés au bord du grand fleuve en délire,
Firent entendre au loin de lamentables sons.

Oh ! maintenant quel deuil pour cette âme si haute !
Quel chagrin pour ce cœur que nul n'a consolé !
Comme est cuisant toujours le regret de sa faute,
Comme est amer et dur le pain de l'exilé !

Ne plus ouïr jamais la voix de ceux qu'il aime,
Ne plus voir le beau ciel qu'il nous faisait chérir,
Ne pouvoir se nommer, rougir de son nom même,
Ne plus toucher son luth... Mon Dieu ! qu'il doit souffrir !

Et puis, pour ajouter à ses douleurs amères,
Tous ses vieux souvenirs s'éveillent dans son cœur.
Et ses rêves dorés et ses roses chimères
Étalent sous ses yeux leur fantôme moqueur.

Et toujours, dans ses nuits, quelque terrible songe
Tourmente son esprit déchiré par l'affront...
Quand donc cessera-t-il de boire son éponge !
—Quand la mort, qu'il appelle, aura broyé son front.

Alors luira pour lui la sainte délivrance :
L'océan nous viendra rapporter son tombeau,
Viendra réaliser sa suprême espérance.
Pour ceux qui survivront, que ce jour sera beau !

Alors, dans son cercueil, sous son froid mausolée,
Ses os travaillèrent de joie et de bonheur.
Car il verra d'entendre une fanfare ailée
Annonçant dans les airs le grand jour du Seigneur.

Car l'ange du pays, à genoux sur sa tombe,
Aura laissé tomber de son luth couronné
Ces mots plus caressants qu'un soupir de colombe :
"Poète, dors en paix ! ton crime est pardonné !"

W. CHAPMAN.

Février 1876.

LE BRANDON DE DISCORDE

OU

LE MASSACRE DE LACHINE

CHAPITRE VIII

LE COMBAT

L'évasion du prisonnier huron et l'incendie d'une partie du camp des Abénaquis portèrent à son comble l'indignation du Serpent et de sa tribu. D'autre part, les Français étaient tout mystifiés de la disparition du lieutenant Belmont avec Isanta et Tambour. La première impression fut que de Belmont et Isanta avaient été massacrés par l'Iroquois ; car le lieutenant Vruze eut bien soin de maintenir que le prisonnier était un espion iroquois.

Mais deux personnes, plus que toutes les autres, s'étaient émues des événements de la nuit : c'était Julie du Châtelet et le Serpent. Le premier était furieux de voir disparaître sa fiancée et son prisonnier ; Julie, accablée de chagrin, se rappelait sa dernière entrevue avec son amant, et concluait que de Belmont, pour l'amour d'Isanta, avait favorisé la fuite du prisonnier et les accompagnait jusqu'au territoire de leur tribu. Puis, Julie se reprochait de n'avoir pas découvert plus tôt la duplicité de de Belmont ; d'autre part, elle se donnait la triste consolation de croire de plus en plus aux soupçons qu'elle avait formulés contre le lieutenant dans leur dernière entrevue.

Le marquis de Denonville, bien que déconcerté à la nouvelle de la fuite du prisonnier qu'il croyait maintenant être un espion iroquois, réussit à se concilier le Serpent et lui fit solennellement promettre d'accompagner l'expédition. Le marquis fit retarder d'une couple d'heures le départ des troupes pour faire battre les bois autour du Fort à la recherche de de Belmont, Tambour et Isanta. Mais ses éclaireurs étant revenus sans succès, le marquis donna l'ordre de départ que les troupes attendaient depuis le matin. Les troupes reçurent l'ordre avec le plus grand enthousiasme et partirent en chantant leur

CHANT DE GUERRE.

Enfin le clairon a retenti !—En avant !—Canonniers, mousquetaires et fantassins,—que l'air retentisse de vos cris joyeux ;—En avant ! nos drapeaux sont déployés ; en avant ! défendons nos foyers ;—le ciel protégera nos enfants à leur réveil !

Qui craint la mort ?—Qui oserait fuir même devant des légions d'ennemis ?—Plus d'une tombe sera creusée par nos vaillantes mains pour ceux qui voulaient ravager nos demeures.—En avant ! à la voix de notre chef !—En avant pour notre pays et pour notre Roi !

En avant !—Que la valeur nous guide !—Et sachons nous assurer la victoire en face de l'ennemi !—En avant ! la gloire nous est réservée—et la renommée l'annoncera au bruit du tonnerre !

Nous n'avons tous qu'un cœur !—chargeons l'ennemi au bruit du tambour !—Et que, pendant de longues années, l'écho répète à tous les échos de la chrétienté : le Canada a su défendre ses frontières !

Les troupes, après avoir traversé le lac Ontario, débarquèrent à la Rivière des Sables, sur la rive sud, près de l'endroit où l'on savait que les Iroquois se retranchaient. L'expédition était composée des renforts que le chevalier de Vaudreuil avait amenés de France. Ces hommes, que M. de Callières avait exercés spécialement sur l'île Ste. Hélène, étaient commandés par le vétérinaire et le chevalier. La milice canadienne était divisée en quatre bataillons, commandés par MM. Lavaltrie, Berthier, Granville et Longueuil. Le jour de son arrivée à la Rivière des Sables, la petite armée du marquis se trouva encore renforcée de six cents hommes amenés de Détroit par MM. La Durantaye, Tonti et de Luth.

Pour atteindre l'ennemi, les Français avaient à traverser une région entrecoupée de collines et de marais éminemment propices à des embuscades. La marche devait nécessairement être lente, car il fallait prendre toutes les précautions pour prévenir une surprise d'un ennemi toujours aux aguets. Les troupes, surtout celles qui arrivaient d'Europe, souffraient énormément de la chaleur excessive et de la morsure des moustiques. Mais elles ne manifestèrent aucun mécontentement, ne firent entendre aucun murmure et elles marchaient avec courage, espérant toujours rencontrer l'ennemi dans quelque marais ou au détour de quelque colline.

Les Iroquois, de leur côté, savaient parfaitement que les troupes françaises s'avançaient ; car un des leurs, que les Français avaient fait prisonnier, s'était échappé et avait informé ses frères des mouvements de l'expédition.

Enfin, à leur grande satisfaction, les Français arrivèrent en vue du village des Tsounonthouans, l'une des cinq tribus qui formaient la confédération iroquoise. Toutefois, l'ennemi refusa le combat et, après avoir incendié le village, se retira au fond de la forêt. Mais sa retraite fut de courte durée ; il revint, à l'insu des Français, et se posta, fort de trois cents hommes, sur un ruisseau qui séparait deux collines boisées en vue du village incendié. En même temps, cinq cents autres Tsounonthouans se postèrent en embuscade dans un marécage plein de joncs épais, à quelque distance du ruisseau. Dans cette position, les deux embuscades attendirent l'approche des Français ; ces derniers chargèrent un petit détachement ennemi que les Iroquois avaient posté à dessein sur la route conduisant au village ; mais ce détachement ne résista pas et prit la fuite. L'avant-garde française, emportée par l'ardeur de la poursuite, se trouva bientôt séparée du corps d'armée et arriva près du ruisseau gardé par les Iroquois. Mais ces derniers, au nombre de trois cents, perdirent leur avantage par trop d'impétuosité. Au lieu de laisser passer l'armée française pour la prendre en arrière et la pousser sur l'embuscade postée dans le marécage, les Iroquois s'attaquèrent à l'avant-garde, comme si c'eût été toute l'armée, et observant qu'elle était composée principalement d'Abénaquis, poussèrent leur cri de guerre et firent une décharge de mousqueterie. Terrifiés par cette attaque d'ennemis invisibles, les Abénaquis s'enfuirent et les Iroquois se mirent à leur poursuite. Mais ils étaient à peine à quatre cents verges de leur cachette qu'ils se trouvèrent en face de la milice provinciale, commandée par Lavaltrie et s'avançant, tambour battant, au pas de charge. A leur tour, les Iroquois durent prendre la fuite. Craignant de faire face à la milice, dont ils avaient éprouvé la valeur en maintes autres circonstances, ils firent volte-face et se dirigèrent vers le marais où se trouvait l'autre corps d'embuscade. A ce moment, la panique gagna les Iroquois du marais et tous prirent ensemble la fuite, jetant leurs armes derrière eux.

La perte des Français était insignifiante ; mais les Iroquois avaient à déplorer la mort de plusieurs guerriers vaillants dont les corps, malgré toutes les précautions du marquis de Denonville et de ses officiers, furent enlevés pendant la nuit pour servir, suivant la coutume, aux horribles festins des Abénaquis cannibales.

Le lendemain du combat, les Français s'emparèrent des guerriers des Tsounonthouans, où ils trouvèrent quatre cent mille boisseaux de maïs. Pendant dix jours, ils ravagèrent le pays, détruisant les moissons sur pied et massacrant les bestiaux, sans voir apparaître un seul Iroquois. Toute la population du canton de Tsounonthouan, effrayée du résultat de la bataille, s'enfuit au loin ; quelques-uns de ces sauvages gagnèrent même la Virginie.

Les Iroquois, comme nation, étaient complètement démoralisés et il eût été facile de les vaincre en détail. Mais le marquis de Denonville se contenta de prendre possession du pays au nom du roi de France, et, contrairement à l'attente de ses officiers, il ordonna aux troupes de se préparer à retourner dans leurs quartiers.

L'armée française était revenue à la Rivière aux Sables, et, au coucher du soleil, tous les préparatifs étaient faits pour traverser le lac Ontario le lendemain. Les officiers venaient de placer les sentinelles, quand un coup de mousquet, tiré tout près de là, mit tout le monde sur pied. Quelques minutes d'anxiété furent suivies d'un moment de curiosité pénible quand on vit revenir le Serpent et une partie de sa bande escortant deux prisonniers et s'avançant vers le quartier-général du marquis. L'un des prisonniers était un blanc ; il portait dans ses bras une femme dont la tête était penchée sur son épaule. De près, l'on pouvait voir le sang s'échapper de sa bouche ; elle semblait évanouie ou mourante. Cette femme était Isanta, et celui qui la portait, le lieutenant de Belmont.

CHAPITRE IX

LA COUR MARTIALE

Dans la salle du conseil du Fort, une cour martiale était assemblée pour juger Henri de Belmont, lieutenant dans les forces coloniales de sa majesté le roi de France. Le président était le marquis de Denonville, commandant-en-chef des troupes françaises en Canada. La cour était composée des officiers suivants : le chevalier de Callières, le chevalier de Vaudreuil et MM. Grandville, Longueuil, Lavaltrie, Berthier, La Durantaye, Tonti et de Luth. Le lieutenant Vruze était chargé de représenter le ministère public.

Les accusations portées contre de Belmont étaient au nombre de deux :

1o. Avoir causé l'incendie de diverses habitations de la tribu sauvage des Abénaquis, amis alliés du roi de France ;

2o. avoir traitreusement aidé et favorisé l'évasion d'un prisonnier appartenant à la nation des Iroquois, ennemis du roi—le dit prisonnier se trouvant sous la garde du roi et, d'après les lois de la guerre, condamné à mort comme espion.

A ces accusations, le lieutenant de Belmont répondit par une dénégation formelle.

Le lieutenant Vruze fit un réquisitoire minutieux, plein d'une ingéniosité méchanceté. En premier lieu, il affirma que le prisonnier, bien que se disant Huron, était un espion iroquois. En second lieu, il prétendit qu'il avait dû y avoir entente secrète entre le sauvage et le lieutenant de Belmont ; et il prouvait cette assertion par le fait que le lieutenant avait suivi le prisonnier dans la salle du conseil et avait empêché le Serpent de tirer vengeance sommaire d'une insulte gratuite et désespérée. De Belmont avait, à maintes reprises, exprimé ouvertement l'opinion que le prisonnier devrait être libéré : que cet emprisonnement était une honte pour le marquis de Denonville. De plus, la conduite du lieutenant de Belmont, le soir de l'évasion, prouvait clairement, de toutes manières, qu'il avait été le principal agent de cette fuite. Comment se faisait-il qu'en entendant la détonation du fusil, le lieutenant de Belmont, qui était de garde, trouva la sentinelle baillonnée et garottée et ne songea pas à la détacher pour apprendre de cet homme les détails de l'évasion ? Comment se faisait-il que le lieutenant de Belmont eût quitté le Fort immédiatement après le prisonnier, sans être aperçu par aucune des sentinelles ? Il n'aurait pu même franchir la porte sans être observé ; il n'aurait pu franchir la palissade sans être remarqué par la foule des soldats qui sortirent immédiatement au bruit de la détonation, dans la crainte d'une escalade des Iroquois au milieu de la nuit. Comment expliquer la disparition subite du lieutenant de Belmont ? Il n'y avait qu'une réponse à toutes ces questions : il était sorti par la tranchée pratiquée sous la palissade. Jus'au lever du soleil, le lendemain matin, personne n'avait soupçonné l'existence de cette tranchée. Comment le lieutenant de Belmont la connaissait-il ? Parce que le prisonnier et lui savaient qu'elle devait être pratiquée et qu'elle leur fournirait le moyen le plus sûr de mener à bonne fin leur conspiration. Mais, si blâmable que fût la conduite du lieutenant de Belmont à l'intérieur du Fort, sa conduite au dehors était infiniment plus coupable. Afin de détourner l'attention des Abénaquis tandis que les Iroquois, amis du prisonnier, rôdaient autour du Fort, le lieutenant de Belmont avait, de sa propre main, mis le feu aux wigwams des Abénaquis, mesure préliminaire la plus propre à assurer le succès de l'entreprise. Les pertes de cette peuplade, amie fidèle et alliée des Français, étaient immenses ; et sans le tact admirable du marquis et son influence sans exemple sur les Abénaquis, ces sauvages auraient pu devenir nos plus implacables ennemis ; en nous refusant leurs services, ils compromettaient le succès de la campagne. La cour martiale se refusait peut-être à croire qu'un officier au service du roi de France pût descendre au rôle infâme d'incendiaire. Mais, hélas ! ce n'était que trop vrai. Le chef des Abénaquis lui-même avait vu le lieutenant de Belmont mettre la torche. La cour martiale se demandait naturellement quel était le motif de la conduite honteuse du lieutenant de Belmont. Ce motif était une passion désordonnée pour la sœur du prisonnier qui, d'après la déclaration du Serpent, n'était pas Huron, comme il le prétendait, mais Iroquois. Ceci, toutefois, était plutôt une question de morale que de discipline, mais la cour saurait juger l'indigne conduite de l'homme qui, pour satisfaire sa passion, n'avait pas hésité à conspirer traitreusement avec un espion iroquois, à détruire les wigwams de pauvres sauvages ignorants, et à trahir une noble dame comme Julie du Châtelet pour aller séduire une pauvre sauvage comme Isanta.

—Assez ! cria de Belmont exaspéré ; accusez-moi de mille autres crimes imaginaires, si vous voulez ; mais quand vous me dites coupable de trahison envers Mlle Julie du Châtelet et de projets malhonnêtes sur Isanta, vous m'accusez de crimes qui n'ont jamais existé que dans votre imagination corrompue et pervertie. C'est parce que Mlle du Châtelet a refusé vos hommages que vous cherchez à l'affliger en lançant contre moi les flèches empoisonnées de la calomnie.

—Je crois que le lieutenant Vruze ferait mieux de ne pas introduire de questions étrangères dans l'acte d'accusation, dit le marquis de Denonville.

—S'il cherche à ternir le moins le nom de ma pupille, continua M. de Callières, je forcerai le lieutenant Vruze à régler avec moi un compte déjà vieux.

Le lieutenant Vruze pâlit et d'une voix tremblante :

—Je n'ai pas la moindre intention d'offenser M. de Callières, reprit-il ; aussi ai-je eu soin de dire que cette partie de la cause touchait plutôt à la morale qu'à la discipline.

—Laissez de côté les considérations morales, dit le chevalier de Vaudreuil, et tenez-vous-en aux questions de discipline.

Le lieutenant Vruze quitta la salle et revint accompagné du Serpent et de deux autres chefs abénaquis.

Le Serpent déclara sans hésiter qu'il avait vu lui-même le lieutenant de Belmont mettre le feu aux wigwams.

Les deux autres chefs avouèrent qu'ils avaient vu de Belmont sortir par dessous la palissade et gagner la forêt, et que le prisonnier iroquois le suivait. Ils affirmèrent aussi avoir vu de Belmont et l'Iroquois tenant Isanta, chacun de son côté, et la poussant vers le bord de l'eau où étaient rassemblés des guerriers iroquois en grand nombre, avec toute une flotte de canots.

Le lieutenant de Belmont répondit brièvement et d'une voix ferme. Il affirma son ignorance complète de toutes les circonstances qui avaient précédé l'évasion. Il nia formellement et avec la plus vive indignation, l'accusation calomnieuse d'avoir conspiré avec le prisonnier pour séduire Isanta. Il raconta ensuite les faits relatifs à l'évasion, à la poursuite du prisonnier, et il dit comment lui-même avait été arrêté et embarqué de force. Puis il relata son voyage sur le lac. Le premier soir, le Huron et ses compagnons débarquèrent pour camper. Pendant qu'ils dormaient, de Belmont se leva et s'empara d'un canot dans l'intention de se rendre au Fort. Au moment où il allait partir, Isanta fit son apparition et le supplia, les larmes aux yeux, de l'emmener avec lui au Fort, car elle sentait ne pouvoir vivre loin de Julie du Châtelet. Il consentit, bien qu'ayant la certitude que sa conduite serait mal interprétée. Il rama toute la nuit ; mais, au point du jour, il s'aperçut qu'il était encore à trente milles au moins du Fort. La vue de quelques canots iroquois l'engagea à abandonner le sien et à gagner la forêt sur la rive sud. Il se dirigea, avec sa compagne, vers la rivière des Sables, base des opérations contre l'ennemi et où il était sûr de retrouver ses camarades. L'ennemi battait les bois dans toutes les directions, et lui et sa compagne n'atteignirent la rivière des Sables qu'après plusieurs jours de marche. C'est en se dirigeant vers le camp qu'ils furent surpris par le Serpent et un parti d'Abénaquis. Le Serpent s'avança vers Isanta, la réclamant pour sa femme, d'après la promesse de la jeune fille, et menaçant de l'emporter à son wigwam. Sitôt que le chef des Abénaquis eut mis la main sur la jeune fille, de Belmont le terrassa ; mais le Serpent, se relevant, prit un fusil des mains d'un de ses guerriers et ajusta l'officier, mais, se ravissant, il tira sur la jeune fille, qui reçut une partie de la charge en pleine poitrine. De Belmont déclara solennellement au marquis et au conseil que le prisonnier en fuite n'était point un Iroquois. C'était un Huron, le chef de huit cents guerriers, le frère d'Isanta, l'ennemi du Serpent, venu au Fort pour tuer le chef des Abénaquis ; c'était le fameux chef, connu, parmi les Sauvages, sous le nom de Kandiarak, le même que les colons appelaient "Le Rat."

Le marquis de Denonville demeura tout surpris, et les membres du conseil se regardèrent avec étonnement ; pendant ce temps, le lieutenant Vruze et le Serpent échangeaient un regard de soupçon et de crainte.

—Lieutenant de Belmont, dit le marquis, je voudrais savoir si vous avez des raisons suffisantes de croire que le prisonnier en fuite est réellement le chef huron Kandiarak, comme il l'affirme, et non pas un Iroquois.

—J'en suis sûr, répondit de Belmont. Et je demanderais à la cour, non pas comme une faveur, mais comme un acte de justice, qu'avant le prononcé du jugement, le chef huron soit sommé de comparaître pour prouver son innocence et réfuter le faux témoignage du Serpent et ceux des deux autres chefs abénaquis. Le Huron est le ferme allié des Français, et il répondra à l'appel du gouverneur.

Le marquis, après s'être consulté un instant avec les membres du conseil, dit à de Belmont :

—En considération de vos services et de votre bonne conduite, le tribunal consent à sommer Kandiarak de comparaître. Mais il est bien entendu que si le chef ne comparait pas d'ici à trois semaines, la cour devra baser son jugement sur les dépositions entendues. Quant à vous, lieutenant de Belmont, vous resterez aux arrêts jusqu'à l'arrivée du témoin que vous avez désigné.

Le jeune homme remercia, et la séance fut levée.

(A continuer.)

CONSUMPTION.—Il n'y a pas de maladie plus commune et qui déjoue mieux la science du médecin que celle-ci ; cependant, elle provient presque toujours d'un rhume négligé. Si vous toussiez et que vous ayez quelque souci de votre vie, arrêtez de suite ce rhume en faisant usage des *Trochites Pulmonaires* de *Wingate*.

—Le généreux M. Peabody a fait, paraît-il, des disciples. Un grand négociant de Liverpool, M. R.-L. Jones, vient de léguer en mourant 300,000 livres sterling, c'est-à-dire près de 7,575,000 francs, aux divers établissements de charité de cette ville.